

**Compte-rendu Assemblée Générale Ordinaire 2024  
Association A l'Uni'Sons la Troupe**

*Mardi 23 septembre 2024 à 19h30*

Nombre de membres présents : 18 + 1 à 19h49 et + 1 à 20h36

Nombre de membres représentés : 5

L'Assemblée est présidée par Gustave MERCAT, administrateur de l'association. Il est assisté d'une secrétaire de séance, Manon LETERRIER, administratrice de l'association.

La séance est ouverte à 19h41.

### **OUVERTURE**

***Présentée par Gustave MERCAT, administrateur de l'association***

M. MERCAT souhaite la bienvenue à tous et toutes les adhérent.e.s présent.e.s et les remercie de leur présence à cette assemblée générale. Il débute par un rapide tour de présentation.

Il ajoute que cette assemblée générale aura comme secrétaire de séance Mme Manon LETERRIER, en sa qualité d'administratrice de l'association.

Il rappelle les points de l'ordre du jour, à savoir :

- Bilan moral
- Bilan d'exercice financier
- Perspectives
- Mise à jour des statuts et du règlement intérieur
- Vote des nouveaux membres du Conseil Décisionnel et des nouveaux membres d'honneur
- Questions diverses

### **BILAN MORAL EXERCICE 2023-2024**

***Présenté par Gustave MERCAT, administrateur de l'association***

M. MERCAT revient sur le départ de l'ancien président de l'association, ainsi que celui de l'ancienne trésorière et l'ancienne secrétaire, événement qui a poussé le bureau de l'association à transformer son ancien conseil d'administration en conseil décisionnel, à refonder ses statuts en conséquence, et à élire de nouveaux membres, par le biais d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 22 janvier 2024.

Il détaille ensuite les différents projets menés par l'association au cours de l'année : deux courtes représentations du spectacle La Légende du Roi Arthur dans des écoles primaires au cours du mois de mai 2024, puis deux représentations complètes dans des salles de spectacle : le CCO le 2 juin, puis le CCVA le 14 septembre. Le projet a pu aboutir grâce aux répétitions hebdomadaires, au weekend de travail qui a eu lieu en février 2024, et aux différentes journées de répétition réparties sur l'année.

Enfin, M. MERCAT aborde le nouveau projet conçu par le pôle artistique pour la nouvelle année. À cet effet, de nouveaux membres ont été recrutés, et les répétitions pour préparer ce projet viennent de débuter. La première représentation complète devrait se dérouler dans un an et demi (en mars 2026), de courtes représentations seront faites entre-temps dans des écoles et des EHPAD, un weekend de répétition sera organisé, et une journée de cohésion entre les nouveaux membres va bientôt avoir lieu.

Le bilan moral est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité, avec 25 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

## **PERSPECTIVES EXERCICE 2024-2025**

***Présenté par Gustave MERCAT, administrateur de l'association***

Tout d'abord, M. MERCAT évoque la mise en place d'un dédommagement des membres titulaires du pôle artistique, afin de mettre en valeur l'engagement important et la qualité du travail proposé par ses membres.

Il aborde ensuite la volonté de l'association de mettre en avant son aspect social. Ce volet sera détaillé dans la lecture du règlement intérieur, qui a été modifié à cet effet.

Enfin, il présente rapidement le nouveau projet artistique qui va être proposé aux membres cette année, et qui dont la mise en place constituera la majorité des activités de l'association.

Le bilan moral est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité, avec 25 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

## **BILAN FINANCIER**

***Présenté par Clément LOUAULT et Marion JENTELLET, trésoriers de l'association***

### **Compte de résultat exercice 2023-2024 :**

M. LOUAULT souligne d'abord que le bilan financier de l'année 2023-2024 ne prend pas en compte le mois de septembre 2024, les recettes occasionnées par la représentation au CCVA du 14 septembre 2024 interviendront donc dans le budget de l'année suivante.

Dépenses	Montant budget	Montant réel	% budget	Dépenses	Montant budget	Montant réel	% budget
<b>Artistique</b>	<b>4 082 €</b>	<b>2 795,75 €</b>	<b>68%</b>	<b>Investissement troupier</b>	<b>4 032 €</b>	<b>3 734,00 €</b>	<b>93%</b>
Dépenses - Décors roi Arthur	1 600 €	1 006,68 €	63%	Recettes - Cotisations choristes	3 600 €	3 190,00 €	89%
Dépenses - Costumes roi Arthur	1 582 €	1 358,88 €	86%	Recettes - Participation week-end février 2024	370 €	470,00 €	127%
Dépenses - Maquillage et coiffure roi Arthur	300 €	158,19 €	53%	Recettes - Vente goodies (pulls/sweats + clés Mozart)	62 €	74,00 €	119%
Dépenses - Rémunérations intermittents	600 €	272,00 €	45%	<b>Représentation</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 858,01 €</b>	<b>121%</b>
<b>Communication</b>	<b>1 164 €</b>	<b>1 031,78 €</b>	<b>89%</b>	Recettes - Représentation Arthur 2024 (écoles incluses)	4 000 €	4 858,01 €	121%
Dépenses - Posts sponsorisés et affiches	240 €	87,79 €	37%	<b>Donations extérieures</b>	<b>830 €</b>	<b>1 029,00 €</b>	<b>124%</b>
Dépenses - Caméraman (teaser/captation/montage)	900 €	900,00 €	100%	Recettes - Amis de l'asso	480 €	520,00 €	108%
Dépenses - Stockage OneDrive	24 €	43,99 €	183%	Recettes - Dons ponctuels	350 €	509,00 €	145%
<b>Salle de spectacle / répétition</b>	<b>4 380 €</b>	<b>5 927,43 €</b>	<b>135%</b>	<b>Report</b>	<b>2 595 €</b>	<b>2 595,00 €</b>	<b>100%</b>
Dépenses - Location de salles (AG)	560 €	91,25 €	16%	Recettes - Report année 2022/2023	2 595 €	2 595,00 €	100%
Dépenses - Week-end février (gîte + courses)	2 800 €	2 506,18 €	90%				
Dépenses - Location salle de spectacle juin 2024	1 020 €	3 330,00 €	326%				
<b>Logistique</b>	<b>861 €</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>163%</b>				
Dépenses - Frais bancaires	30 €	30,80 €	103%				
Dépenses - SACEM Arthur	600 €	1 214,28 €	202%				
Dépenses - Divers	231 €	154,92 €	93%				
<b>Total</b>	<b>10 487 €</b>	<b>11 154,96 €</b>	<b>106%</b>	<b>Total</b>	<b>11 457 €</b>	<b>12 216,01 €</b>	<b>107%</b>

Le budget a été réparti en différentes catégories.

Sur le plan des dépenses de l'année 2023/2024, les budgets alloués à l'artistique et à la communication ont été moins conséquents que ceux anticipés par le bilan prévisionnel. Cependant, les dépenses concédées à la location de la salle du CCO et les frais de la SACEM se sont révélées supérieures à celles prévues.

M. LOUAULT aborde ensuite les recettes, qui proviennent majoritairement des cotisations des membres et des différentes représentations du projet. Les bénéfices occasionnés par les représentations faites au sein des écoles ont été intégrés aux dons ponctuels. M. LOUAULT rappelle l'importance des dons ponctuels et de la mise en valeur du statut d'ami de l'association, qui sont également une part non négligeable des bénéfices de l'association. Il invite les membres présents à promouvoir ces possibilités à leurs connaissances.

### Budget prévisionnel de l'association 2024-2025 :

Dépenses	Montants estimés	Recettes	Montants estimés	Equilibre
<b>Général</b>	<b>-1 501 €</b>	<b>Général</b>	<b>850 €</b>	<b>-651 €</b>
Frais bancaires	-31€	Amis de l'asso	300€	
Location espace de stockage	-600€	Dons	400€	
Hébergement asso (annuaire Villeurbanne)	-40€	Subvention	150€	
Adhésion À Coeur Joie	-250€			
Budget communication (site internet inclus)	-400€			
Drive	-30€			
Achat petit matériel (feutres, colle, trousse secours, ...)	-50€			
Transport (matériel, décors, ...)	-100€			
<b>Répétitions</b>	<b>-3 000 €</b>	<b>Répétitions</b>	<b>4 018 €</b>	<b>1 018 €</b>
Rémunération Pôle Art	-3 000€	Cotisations 12€ (réduit)	1 008€	
Salle de répèt pour les mardis soir (Garenne/école/EPHAD)	0€	Cotisations 15€ (normal)	2 730€	
		Cotisations 20€ (ceux qui peuvent)	280€	
<b>WE + journée travail</b>	<b>-2 455 €</b>	<b>WE + journée</b>	<b>900 €</b>	<b>-1 555 €</b>
Logement WE	-2 000€	Week-end répétition	900€	
Bouffe WE	-350€			
Pot / petit-dej	-105€			
<b>Spectacle</b>	<b>-3 860 €</b>	<b>Spectacle</b>	<b>4 925 €</b>	<b>1 065 €</b>
Location salle de spectacle	-800€	Recettes spectacle	4 125€	
SACEM	-500€	Recettes spectacle école (Arthur P2)	200€	
Caméraman	-600€	Recettes spectacles écoles (NDP)	600€	
Cadeaux	-60€			
Costumes	-1 000€			
Décors	-800€			
Coiffure / Maquillage	-100€			
<b>Ventes</b>	<b>-500 €</b>	<b>Ventes</b>	<b>710 €</b>	<b>210 €</b>
Pulls et tee-shirts	-300€	Vente pulls et tee-shirts	360	
Achat goodies	-200€	Vente goodies	350	
<b>DEPENSES</b>	<b>-11 316€</b>	<b>RECETTES</b>	<b>11 403€</b>	<b>87€</b>

Mme JENTELLET indique que le budget prévisionnel de l'année 2024/2025 est conçu sur le modèle du budget de l'année précédente. Elle explique également que certaines dépenses ont été réparties sur les deux années durant lesquelles le prochain projet artistique de l'association sera mené (année 2024/2025 et année 2025/2026).

Les deux trésoriers détaillent ensuite les différents aspects du budget prévisionnel, réparti en catégories, principe qui permet de mieux comprendre comment les recettes et les dépenses s'équilibrent.

Monsieur Damien DUPONT, administrateur de la troupe, intervient pour souligner que l'indemnisation des membres titulaires du pôle artistique sera éventuellement amenée à augmenter au cours des prochaines années, selon les bénéfices faits par l'association.

**Excédent prévisionnel = 87 €**

Le bilan financier est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité, avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

## **COTISATIONS DES MEMBRES 2024-2025**

**Présenté par Gustave MERCAT, administrateur de l'association**

M. MERCAT présente le nouveau système de tarification des cotisations proposée par l'association, qui met en place un tarif libre selon la formule suivante :

- 10 euros/mois
- 15 euros/mois
- 20 euros/mois
- Tarif annuel libre

Ce système permet de garantir une accessibilité financière à tous les membres, tout en proposant une tarification plus conséquente, qui permet aux membres de cotiser selon leurs moyens, et d'ainsi élever les recettes de l'association pour permettre son bon fonctionnement.

M. MERCAT explique que les cotisations sont payées de septembre 2024 à juin 2025, du fait de l'absence de répétitions en juillet et en août, soit dix mois, mais l'adhésion est valable de septembre 2024 à septembre 2025, soit un an.

M. MERCAT rappelle ensuite le montant d'une cotisation pour être ami de l'association :

- 25 euros/année pour 1 membre
- 40/année pour 2 membres

Il rappelle l'importance de promouvoir ce statut au sein de proches de chaque membre. Le pôle communication s'engage à promouvoir également ce statut sur les réseaux sociaux de l'association.

## **INDEMNISATION DU PÔLE ARTISTIQUE TITULAIRE 2024-2025**

**Présenté par Gustave MERCAT, administrateur de l'association**

M. MERCAT explique la volonté de l'association d'indemniser les membres titulaires du pôle artistique afin de les remercier pour leur investissement et pour mettre en avant les compétences et savoir-faire artistiques apportés.

Cette indemnisation est définie, pour l'année 2024/2025, à hauteur de **1000 euros/année/membre titulaire**.

Cette indemnisation prend différentes formes selon les membres :

- Louise JACQ, membre titulaire du pôle artistique chant, utilisera ce montant afin de financer des formations de direction de chœur.
- Maya GUYOT, membre titulaire du pôle artistique théâtre, percevra ce montant par le biais de cachets d'intermittent du spectacle.
- Juliette JACQ, membre titulaire du pôle artistique danse, percevra ce montant par le biais d'un statut d'auto-entrepreneur.

M. MERCAT explique que, du fait de la rémunération des membres titulaires du pôle artistique, celui-ci ne peut plus exercer son droit de vote au sein du conseil décisionnel. Il devient désormais membre consultatif de celui-ci.

L'assemblée vote, par la même occasion, l'exonération de cotisation pour les membres titulaires du pôle artistique.

L'indemnisation des membres titulaires du pôle artistique est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité, avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

## **PRÉSENTATION DES STATUTS MIS À JOUR**

**Présenté par gustave MERCAT, administrateur de l'association**

gouvernance doit être bénévole : pôle artistique peut plus voter

assistant : plus votés mais désignés par pôle artistique

relecture statuts mis à jour

damien : remarques possibles

- partie I et II : non modifiée

Juliette : ajouter aspect social => modification : "elle met... tout.e.s"

Damien : faire partie de asso de villeurbanne (changement domiciliation)

- partie III :
  - pôle artistique ne fait plus partie de la gouvernance, juste voix consultatives
  - nombre max membres par pôle (préciser)
  - nom pôle artistique : titulaires (modification pendant AG) et assistants

question ambroise : assistant ? on pas le droit de vote non plus

solange : pourquoi nombre max ? pour se protéger

juliette : assistants font partie du CD : oui (appartiennent au pôle artistique)

elya : démission : juste par écrit

damien : ½ signification : minimum 2 voix pour (modification)

clément : pôle financier vis-à-vis banque : trésor seul peut (pour convaincre banque qui a codes définis)

- partie IV : indemnité pôle artistique (modification : membres titulaires)

Les statuts sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité, avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

## **PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR MIS À JOUR**

**Présenté par gustave MERCAT, administrateur de l'association**

concerne tous les membres

- aspect social (modification) relecture par président de séance
  - + relecture entière

question Damien ? : annuaire ouvert à tous ? => faire liste nom/prénom mis à jour accessible à tous (modification)

question Louise : liste d'attente en priorité => débat => modification "dans les limites des besoins du pôle artistique"

juliette : rajout tenue souple (modification)

- cotisation : septembre en juin vaut annuel
- réunions CD : premiers lundis du mois avec interCD et CD et être transparent++

Juliette : comment on fait => mettre à disposition CR ? elya : CR restreint + CR pour tout le monde avec décisions prises, Marion : on le met à disposition et on voit si c'est nécessaire : modification actée + Adèle : temps à prendre en fin de répétition si besoin (transparence à l'oral)

- transmission pour nouveaux membres CD
- recrutement nouveaux membres CD
- prendre soin : bulle médiation + référent santé (lecture)

juliette : présentation oral mardi prochain

ambroise : qui sont les référents santé : faustine et didou pour le moment à voir  
(juliette : pertinent qu'il y ait faustine car elle assistante danse)

Le règlement intérieur est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité, avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

## **ÉLECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DÉCISIONNEL ET NOUVEAUX MEMBRES D'HONNEUR**

**Présenté par gustave, co-administrateur**

Rappel des membres actuels non sortants du conseil décisionnel :

- Damien DUPONT : administrateur
- Manon LETERRIER : administratrice
- Clément LOUAULT : trésorier
- Amandine RICHARD : membre du pôle logistique
- Faustine VISSEAU : membre du pôle logistique
- Fanny HUET : membre du pôle communication
- Adèle JACQ : membre du pôle communication
- Simon LETERRIER : membre du pôle communication
- Louise JACQ : membre du pôle artistique titulaire chant
- Maya GUYOT : membre du pôle artistique titulaire théâtre
- Elya GASMI : membre du pôle artistique, assistante chant

Membres sortants :

- Océane PERSONNAZ : membre du pôle artistique, assistante théâtre
- Marianne SANCHIS : trésorière
- Gustave MERCAT : administrateur
- Adèle JACQ : membre du pôle artistique, assistante danse

**Nombre de postes à pourvoir : 2 postes :**

Membres candidats :

- Marion  
vote : unanimité
- Juliette  
vote : à l'unanimité avec

membre d'honneur : selma

damien : on verra pour autres membres d'honneur année pro

annonce nouveaux assistants :

- chant : Elya
- théâtre : ambroise
- danse : faustine

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée à la fin de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.

M. MERCAT remercie à nouveau les adhérents présents, ainsi que les absents qui ont joué le jeu en donnant leur pouvoir.

*Le président de séance :*

*Le secrétaire de séance :*

signatures à mettre